

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une zone de loisirs éphémère avec une offre de baignade hors sol.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	d) Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes.
35. Canalisations de transports d'eau.	Canalisations dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur du réseau de transport aller et retour est supérieur ou égal à 10 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création et aménagement d'une zone de loisirs temporaire avec une offre de baignade hors sol (du 15 juin au 1er septembre 2021).

Pour le fonctionnement des différentes installations, notamment aquatiques, des travaux visant à alimenter les différentes structures en eau et en électricité seront nécessaires.

Egalement un raccordement au système d'évacuation des eaux usées devra être réalisé.

Les estimations en terme de fréquentation du site se situent en moyenne à 3 000 personnes par jour, avec une fréquentation instantanée du site estimée à 600 personnes.

L'amplitude horaire d'ouverture des installations s'effectuera de 8h à 21h.

4.2 Objectifs du projet

Proposer un site de loisirs aux Grands Nancéiens durant la période estivale, site situé aux abords de la Meurthe et comprenant les installations suivantes :

Berge côté TOMBLAINE :

- Un bassin de natation éphémère hors sol de 50 mètres par 20 pour une profondeur de 1,20mètres.
- Un petit bassin de natation de 15 mètres par 10 pour une profondeur de 0,60 mètres.
- Une aire de jeux aquatique de 200m².
- Toilettes/Douches/Infirmierie
- Terrains de beach volley/football/handball
- Aire de structure gonflable

Berge côté NANCY :

(Raccordement entre les deux berges avec l'installation d'une barge entre les deux rives)

- Food-truck
- Terrasse aménagée
- Zone de relaxation aménagée/ Zone arbre à livres
- Espace de jeux pour enfants/Vague de surf aménagée

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 23 novembre au 2 jan : Réalisation d'une étude de sol visant à évaluer la capacité à supporter le poids des bassins aquatiques (rive droite côté Tomblaine)
- 1er février au 1er avril : Travaux de raccordements en eau et électricité, raccordement aux évacuations d'eau usées. Aménagements des espaces (rive droite côté Tomblaine)
- 1er mai au 1er juin : Montage des installations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture du site programmée du 15 juin 2021 au 1er septembre 2021.

Une exploitation du site à accès gratuit, avec une gestion de la surveillance aquatique, de la sécurité, de la médiation et de l'animation.

La partie restauration fera l'objet d'une convention domaniale avec un prestataire privé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de travaux
- Notices de sécurité
- Notices d'accessibilité
- Convention domaniale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	38 800m ²
- Berges côté TOMBLAINE	24 000m ²
- Berges côté Pôle nautique de NANCY	8 000m ²
- îlot central entre les deux sites (pont de la concorde)	6 800m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

- 1) Prairie de la Méchelle,
Boulevard d'Austrasie,
54 000 NANCY
- 2) Plan d'eau de la Méchelle
Rive droite
Boulevard Jean Jaurès
54 510 TOMBLAINE

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 20' 23 " 83 Lat. 48 ° 69' 22 " 49

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 20' 23 " 83 Lat. 48 ° 69' 22 " 49

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 20' 70 " 66 Lat. 48 ° 69' 32 " 16

Communes traversées :

TOMBLAINE
NANCY

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cartographie du Bruit validée en 2012 PPBE en cours de validation (délibération prévue en décembre 2020)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera installé en limite d'enveloppe de zones humides effective en berge de Meurthe recensées en 2016 (ZH n° 89 et 129)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Meurthe Nord en vigueur depuis 2012 en vigueur sur Tomblaine et Nancy
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone située rive gauche (côté pôle nautique, boulevard d'Austrasie) est répertorié comme sols pollués. Le terrain ABRALOR au Nord du site est également identifié comme site pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 du Plateau de Malzéville (FR 4100157) situé à une distance de 2,1km , protégé au titre de la directive habitats - aucun impact potentiel
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Patrimonial Remarquable du Coeur de Ville avec PSMV à 1km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet éphémère et démontable est situé dans le corridor principal de la trame bleue (et aquatique) du Grand Nancy qui est déjà utilisé comme lieu de promenade, lieu d'entraînement pour le club d'aviron et de kayak. Les perturbations supplémentaires (et marginales) liées à la fréquentation de la base de loisirs auront lieu hors période de nidification / hivernage.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera installé en dehors des limites des zones humides identifiées. La roselière et les phragmitaies des berges de Meurthe seront épargnées, les installations restant sur la terre ferme et les sites d'accostage pour la barge étant déjà existant
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiellement car situé partiellement en zone Rouge du PPRI en vigueur. Néanmoins, il sera installé hors période de crues (à partir du 1er mai)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Travaux/installation/démontage : Trafic lié au chantiers. - Exploitation du site : Une valorisation des mobilités douces sera encouragée pour l'accès au site : choix d'un site de proximité/accessibilité en vélo, tram et bus (ligne 7).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- Période de travaux (15 mars au 15 mai): Nuisance liée aux travaux de raccordement et d'évacuation d'eau, ainsi que des raccordements électriques (uniquement en journée). - Période de montage des installations (du 1er mai au 1er juin) : nuisance liée au montage des installations (uniquement en journée). - Période d'exploitation (15 juin au 1er septembre 2021, de 8h à 21h) : Nuisance générée liée à la fréquentation de l'équipement de loisirs.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux usées des installations aquatiques dans les réseaux d'évacuation d'eau usées. Pas de rejets dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aménagement temporaire du domaine public fluvial et des berges de Meurthe, sans changement définitif de la destination des sols

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Le montage des différentes installations sera éloigné des berges.
- La prise en compte de la réduction de l'impact écologique fera partie des critères d'attribution des différents marchés.
- Une fois l'opération terminée (1er septembre) et le démontage des installations réalisé, une phase de remise en état du site sera mise en œuvre.
- Le rejet de l'eau utilisée pour les installations aquatiques se fera par le réseau d'évacuation des eaux usées. Dans le cadre de la vidange des installations à la fin de l'opération, l'eau pourra après le chlore neutralisé, être réutilisée pour le nettoyage des voies publiques, les services espaces verts, ainsi que nos services hydrauliques.
Aucun rejet d'eau ne se fera dans le milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le caractère temporaire de cette opération ainsi que la prise en compte de l'impact environnemental dans chaque étape de la réalisation de ce projet nous laissent à penser l'absence de nécessité d'une évaluation environnementale.

Egalement, l'estimation moyenne de la fréquentation instantanée du site étant évaluée à 600 personnes, l'opération se trouverait en dessous du seuil des 1 000 personnes évoqué par les critères de la catégorie concernée.

La préservation du site dans son état initial après l'opération et les opérations de nettoyage quotidiennes du site, nous semblent également justifier d'une dispense d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature